



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 06 JUIN 2016

**Présents** : M. DUSAUSOY/ M. DUBOIS/ MME LEGRAND/ M. LENFANT / M. DE PICCHI/  
M. Alain GRISET/ M. PETIT/ M. MARCHAND/M. ROLAND/M. DUPRE

**Absents excusés** : Christelle NEIRYNCK (Pouvoir à Henri LENFANT)  
Hélène SERGEANT (Pouvoir à Monsieur le Maire)  
Geneviève CUVILLIER (Pouvoir à Madame Legrand)  
Virginie COINE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, remercie l'ensemble des conseillers et le public de leur présence et ouvre la séance à 19 h 05

✓ **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Michèle LEGRAND

✓ **Approbation du compte rendu de la réunion du 02 Mai 2016**

Le compte rendu ne soulevant pas d'observation est adopté à l'unanimité (13 voix)

### I- Point sur les réalisations depuis le dernier conseil municipal

- **Cœur de L'opéra (12 mai 2016)** : Très belle manifestation qui a accueilli 136 personnes. Représentation donnée par 29 choristes.
- **25<sup>ème</sup> Anniversaire du Jumelage** : Monsieur le Maire fait un point sur cet anniversaire, manifestation très bien préparée par toute l'équipe du comité de Jumelage et par Monsieur Maille, fort appréciée par toutes et tous, de la visite à la soirée. La commune de Noyelles y a participé à sa manière par la prise en charge à titre exceptionnel de la participation des anciens adhérents au comité de jumelage. Le versement d'une subvention exceptionnelle sera proposé lors du prochain conseil municipal prévu le 04 juillet prochain.
- **Arrêt bus scolaire rue de Wattignies** : Alain Dubois informe que ces travaux sont pratiquement terminés, reste à réaliser le marquage au sol et la pose des poteaux de l'arrêt de bus.
- **Peinture ex local du Judo au CAM** : Les travaux sont terminés
- **Pose de tous les bacs à fleurs (Mairie)** : Le fleurissement de la mairie est terminé, et se poursuit dans le reste de la commune
- **Traitement pavés cour de la Mairie** : Nettoyage terminé
- **Fête des Mères** : 7 Mamans étaient mises à l'honneur, seule 3 étaient présentes. Michèle Legrand regrette et trouve désolant se manque de participation. La manifestation était toutefois sous le signe de la convivialité et bonne humeur, elle a permis de rencontrer une nouvelle famille. Monsieur le Maire précise que même s'il y a peu de participants, cette cérémonie sera reconduite en 2017.
- **Fêtes des Voisins** – Michèle Legrand rappelle que la salle Caulier avait été mise à la disposition des groupes de noyellois qui souhaitaient organiser la Fête des voisins en cas de pluie. Elle informe qu'avec Henri Lenfant, ils sont passés impasse Des Coperches, Rue de Cassignies et impasse des Doves, où régnait une bonne ambiance, de la convivialité. Monsieur le Maire rappelle que ces manifestations ne sont pas des initiatives municipales.
- **Sortie des Jeunes Bobbejaanland** : Cette sortie, qui regroupait 39 participants accompagnés de Yannick Kepanowski, responsable jeunesse, s'est très bien passée, le soleil était de la partie.

### II- Dossiers à examiner

➤ **SDCI – Avis sur la fusion de la Communauté de Communes des Weppes avec la MEL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 07 décembre 2015, un avis favorable avait été donné sur le projet de SDCI Schéma Départemental de Coopération Intercommunale notamment sur la fusion de la communauté de communes des Weppes qui regroupe 05 communes (Aubers, Bois-Grenier,

Fromelles, Le Maisnil, Radinghem-En-Weppes) avec la MEL. Ce projet a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 26 avril dernier. La commune doit émettre un avis quant à cette fusion, dans un délai de 75 jours à compter de la notification du dit arrêté.

#### **Proposition adoptée à l'unanimité (13 voix)**

##### ➤ **Contrat de travail animateur : ALSH – CR2M – NAP**

Alain DUBOIS, Adjoint délégué, rappelle à l'Assemblée les besoins en personnels saisonniers pour les services de l'animation enfance, jeunesse en particulier pour les accueils de Juillet/Août. Il propose dans le cadre de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° qui prévoit qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, de créer pour le secteur enfance 6 postes d'animateur, 3 postes d'animateur pour le service jeunesse. **Il propose de maintenir le mode de rémunération mis en place en juillet 2015 et de retenir le grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, échelle 3, 1<sup>er</sup> échelon**

#### **Proposition adoptée à l'unanimité (13 voix)**

##### ➤ **Voyage des Aînés du 8 juillet : Modification prise en charge des prestations**

Michèle LEGRAND, Adjointe Déléguée, rappelle à l'Assemblée la sortie des aînés à Saint Inglevert (Côte d'Opale) le 08 juillet prochain. Lors du conseil municipal du 02 mai dernier il avait été décidé de confier au prestataire Mariot Gamelin la prestation repas et visite guidée pour un montant de 44 € par personne. Après informations reçues des communes d'Emmerin et Houplin-Ancoisne il est possible de solliciter directement le restaurateur et la distillerie, ces deniers acceptant les mandats administratifs. Le coût de la prestation passe donc de 44€ à 36,50€ (31.00€ pour le repas forfait boissons compris et 5.50€ pour la visite).

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter la modification de ce projet et de fixer la participation des conjoints de moins de 65 ans à 18€

#### **Proposition adoptée à l'unanimité (13 voix)**

##### ➤ **Banquet des Aînés du 23 octobre : choix du prestataire animation**

Michèle LEGRAND, Adjointe Déléguée rappelle à l'Assemblée le Banquet des Aînés qui se déroulera Espace Caulier le 23 octobre prochain. 3 Propositions de Nath'Evénements ont été reçues. La commission propose de retenir le spectacle « Viviane et Thierry (accordéon, Clavier et chant) » pour un montant de 2 500€ TTC (sonorisation comprise) cette prestation dure 4 heures. La vidéo du spectacle a été visionnée lors de la réunion du spectacle et chacun des membres a pu en apprécier la qualité.

**Il est proposé à l'Assemblée d'approuver cette proposition et d'autoriser Michèle LEGRAND à signer le contrat à intervenir ainsi que tout autre document qui s'avérerait nécessaire**

##### ➤ **Arbre de Noël des enfants du village le 18 décembre : choix du prestataire animation**

Michèle LEGRAND, Adjointe Déléguée rappelle à l'Assemblée l'arbre de Noël, organisé au CAM le 18 décembre prochain, destiné aux enfants de la commune et scolarisés à Noyelles-Lez-Seclin. La commission propose de retenir la prestation de Nath'Evenements, « GUGUSSE, La Piste Enchantée », spectacle d'une heure pour un montant de 1 980€ TTC (sonorisation comprise). Cette proposition de spectacle a été visionnée au cours de la réunion de commission. Michèle LEGRAND précise que grâce à la mutualisation et aux contacts créés avec les communes d'Houplin Ancoisne et Emmerin, de nouveaux prestataires seront approchés pour l'an prochain.

**Il est proposé à l'Assemblée d'approuver cette proposition et d'autoriser Michèle LEGRAND à signer le contrat à intervenir ainsi que tout autre document qui s'avérerait nécessaire**

#### **Proposition adoptée à l'unanimité (13 voix)**

##### ➤ **Tarifs cantine scolaire – garderie – NAP**

Henri LENFANT informe qu'il y a lieu de se prononcer sur les tarifs des services périscolaires pour l'année 2016-2017. Il rappelle que ces tarifs ont connu une hausse sensible ces 4 dernières années et, précise que les résultats de l'appel d'offre restauration scolaire, qui seront étudiés après, laisse apparaître une légère baisse

aussi il propose à l'Assemblée de maintenir, pour l'année scolaire à venir, les tarifs appliqués actuellement soit :

- Repas enfants : 3.70€ familles imposables
- Repas enfants : 2.90€ familles non- imposables
- Repas Adultes : 3.70€
- Garderie du matin (École et Centre) : 1.85€
- Garderie du soir avec goûter (École et centre) : 2.50€
- NAP inscription à l'année : 40€
- NAP ½ Année pour les enfants de moins de 3 ans première scolarisation 20€

Monsieur le Maire précise que ni le prix payé par les familles, ni le prix payé par la commune au prestataire de service ne correspond au prix de revient du service cantine nettement plus élevé.

### **Proposition adoptée à l'unanimité (13 voix)**

#### ➤ **Proposition de réalisation Vidéos sur l'année 2016**

La commission Communication propose aux élus la réalisation de 6 clips vidéo d'une durée d'environ 2 minutes et d'un clip de synthèse d'une durée de 4 minutes. Ces clips porteraient sur les principaux événements municipaux à venir d'ici fin 2016 : la fête des Écoles, le vide-greniers, les accueils de loisirs d'été, le banquet des Séniors d'octobre, la Saint-Nicolas, la remise des colis aux Aînés. Il informe que deux prestataires ont été consultés : Com.bonjour : 783€ TTC et Vidéopromotion : 4 637€ TTC

La commission Communication propose de retenir la proposition de Com.bonjour.

Jacques Olivier DE PICCHI estime, compte tenu de la grande différence de prix, qu'il n'y pas assez d'alternatives, qu'il aurait fallu d'autres propositions. Henri Lenfant précise que la différence vient du fait que Com.bonjour est un retraité qui a créé sa société auto-entrepreneur, il est déclaré et travaille sur facture. Vidéopromotion est une plus grande société qui est bien implantée, avec du personnel etc. Il précise qu'il n'a pas de doute sur le travail qui sera effectué, qu'il a eu l'occasion de voir certaines vidéos. Monsieur le Maire confirme que sur le principe l'idée est très bonne, cela a d'ailleurs déjà été fait les années antérieures et que cela laisse de très bon souvenirs, mais le choix des prestataires est trop restreint. Henri Lenfant propose de faire un essai pour la fête de l'école, que le risque est très minime.

**Proposition adoptée par : Pour 10 voix – Contre 0 voix – Abstentions 3**

#### ➤ **Marchés**

Jacques Olivier DE PICCHI rappelle les 2 mises en concurrence qui ont été lancées : la fabrication et livraison des repas cantine, ainsi que les transports en autocars de la commune. Il remercie la forte implication des élus (Michèle Legrand, Christelle Neiryck, Virginie Coine, Hélène Sergent, Henri Lenfant, Marc Dupré et Monsieur le Maire) dans l'étude de ces dossiers. Chaque élu de la commission finances élargie a été invité à prendre connaissance des offres reçues et à les noter selon les critères pré-définis, sur un total de 100 points. Jacques Olivier DE PICCHI rappelle que les volets prix ont été retirés des dossiers avant transmis aux élus pour la notation.

#### ★ **Restauration scolaire**

Jacques-Olivier DE PICCHI rappelle que cette procédure adaptée a été publiée sur la plateforme du CDG59 et au journal officiel, contrat pour une durée de 12 mois reconductible 2 fois. Il s'agit de la préparation et de la fourniture de repas en liaison froide, incluant 10% d'ingrédients bio. 4 Dossiers ont été retirés, 3 réponses ont été reçues : Dupont Restauration, Lys Restauration, Sobrie Restauration.

**Note finale sur 100 points ;**

	DUPONT Restauration	LYS Restauration	SOBRIE Restauration
Origine des ingrédients 20 points	13,67	15,33	16,5
Politique bio 10 points	3,42	5,92	7,67
Organisation Qualité 10 points	8,42	9,42	9,33
prix 60 points	60	50,14	54,98
<b>Note finale sur 100 points</b>	<b>85,51</b>	<b>80,81</b>	<b>88,48</b>

La commission propose de retenir l'entreprise la mieux disante : Sobrie restauration qui a obtenu 88,48 points sur 100

**Proposition adoptée à l'unanimité (13 voix)**

**★ Transports bus**

Jacques-Olivier DE PICCHI rappelle que cette procédure adaptée a été publiée sur la plateforme du CDG59 et au journal officiel, contrat pour une durée de 18 mois (pour se caler sur l'année civile) reconductible 2 fois pour une période d'un an. Il s'agit d'un marché alloti :

Lot n° 1 : transports récurrents (piscine, cinéma..) et à la demande à moins de 20 km aller.

Lot n° 2 ; transports à la demande à plus de 20 km aller

Dont 6 dossiers ont été retirés, 2 réponses ont été reçues. Mariot Gamelin titulaire actuel pour le lot transport à la demande n'a pas répondu suite à un problème administratif de leur service.

Note finale sur 100 points : lot n° 1

	CATTEAU	LITTORAL NORD
Politique environnementale sur 20 points	13	16,5
Valeur technique sur 20 points	12,75	18
prix sur 60 points	60	49,55
Note finale sur 100 points	85,75	84,05

La commission propose de retenir l'entreprise la mieux disante : Entreprise CATTEAU qui a obtenu 85,75 points sur 100

**Proposition adoptée à l'unanimité (13 voix)**

Note finale sur 100 points : lot n° 2

	CATTEAU	LITTORAL NORD
Politique environnementale sur 20 points	13	16,5
Valeur technique sur 20 points	12,75	18
prix sur 60 points	60	33,73
Note finale sur 100 points	85,75	68,23

La commission propose de retenir l'entreprise la mieux disante : Entreprise CATTEAU qui a obtenu 85,75 points sur 100

**Proposition adoptée à l'unanimité (13 voix)**

➤ **Tarif familial Maison des jeunes**

Jacques-Olivier DE PICCHI, Adjoint Délégué, rappelle à l'Assemblée qu'un tarif familial avait été mis en place, ce tarif familial concernait les familles extérieures, dont les enfants avaient fait leur scolarité à l'école de Noyelles et entraient en 6<sup>ème</sup>. Le tarif noyellois était appliqué pour l'enfant qui entrait au collège et qui souhaitait intégrer la Maison des Jeunes et les journées Mouv' à la condition qu'il ait fait sa scolarité à Noyelles et dont, encore un frère, ou une sœur, fréquente l'école et l'ALSH. Ce tarif cessant dès le départ du dernier enfant de l'école de Noyelles. Il propose de rétablir le tarif extérieur considérant que seuls les enfants scolarisés sur la commune peuvent bénéficier du tarif Noyellois. Stéphane Roland rappelle les raisons évoquées lors de la mise en place de ce tarif, qui permettait aux jeunes de garder le contact avec leurs anciens camarades de classe. Monsieur le Maire précise que les enfants seront toujours accueillis à la Maison des jeunes et qu'ils pourront toujours rencontrer leurs camarades mais pas au même tarif. 2 à 3 familles sont concernées pour cette année.

**Proposition adoptée par : Pour 9 voix – Contre 2 voix – Abstention 2 voix**

➤ **Décision modificative n° 02**

Jacques-Olivier DE PICCHI, Adjoint Délégué, informe l'Assemblée de la nécessité de faire une nouvelle décision modification au budget primitif 2016, afin de pourvoir amortir la subvention façade d'un montant de 1230.00€, qui a été versée en 2015, et aussi de rectifier le montant des dépenses imprévues (chapitre 022). 700 000€ ont été prévus lors du vote du budget 2016, or le seuil réglementaire à ne pas dépasser est fixé à 250 465€. Il précise qu'il s'agit de modifications faites à la demande de Madame Descamps, Perceptrice et qui n'ont aucune incidence financière sur le budget

**Section de fonctionnement Dépenses :**

Compte 022 – Dépenses Imprévues	- 449 535€
Article 618 – Divers	+ 208 305€
Article 6481 – Autres charges	+ 240 000€
Article 6811 – Dotation aux amortissements	+ 1 230€

**Section d'investissement Recettes :**

Article 280422 – 040 – Amortissement façade	+ 1 230€
---	----------

**Section d'investissement Dépenses :**

Article 20422-204 – Subvention d'équipement	+ 1 230€
---	----------

**Il est proposé à l'Assemblée d'approuver cette proposition**

**Proposition adoptée à l'unanimité (13 voix)**

**III - INFORMATIONS DIVERSES**

➤ **Bilans financiers : Sorties Modigliani, Gand et spectacle Chœur de l'Opéra de Lille**

Monsieur le Maire fait état des bilans financiers réalisés pour ces 3 dernières manifestations. La sortie à l'exposition Modigliani a coûtée 196€ à la commune pour 37 participants, les floralies à Gand 1457,19€ pour 37 participants et enfin le spectacle « les Chœur de l'Opéra » 1 197.25€ par 136 spectateurs.

➤ **Calendriers des prochains conseils municipaux**

Monsieur le maire informe que le Conseil Municipal se réunira le lundi à 19 heures les 04 Juillet, 05 Septembre, 03 Octobre, 07 Novembre et 05 Décembre. Il propose aux membres du conseil de se réunir 30 minutes avant chaque réunion de conseil municipal afin de faire le point sur les ordres du jour.

➤ **Remerciements des associations**

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu actuellement les remerciements de certaines associations suite à l'attribution des subventions 2016 qui s'ajoutent à ceux déjà reçus

➤ **Point sur l'avancée animation vide grenier**

Michèle Legrand informe que la totalité des emplacements a été réservée, une structure gonflable sera installée à l'entrée du stade de football (côté rue du Château), un règlement a été mis en place, les enfants seront sous la responsabilité des parents, une activité poneys sera également mise en place. Michèle Legrand informe que le manège n'a pas été reconduit.

➤ **Point sur l'avancée de la Saint Nicolas**

Vanessa s'occupe de la préparation de la manifestation, une animation avec les personnages de Disney est prévue, Vanessa propose également de réaliser un puzzle géant, ou chaque enfant aura une pièce qui correspondra à un personnage et à la musique du dessin animé. Des ateliers de fabrication de masques, ateliers d'origami seront également mis en place. La carriole et le cheval vont être réservés.

L'ordre du jour (informations et questions diverses) étant épuisé la séance est levée à 20H25.